

Jeudi 25 avril 2019

## Objectifs

- Utiliser les notions et outils de base : balance, compte de résultat, bilan, trésorerie, budgets, coûts analytiques, marges.
- Définir en fonction des axes stratégiques de la coopérative les facteurs clés de succès et les indicateurs nécessaires à leur suivi.
- Repérer et analyser les outils de gestion en place.
- Établir les outils de gestion nécessaires pour accompagner son pilotage.

## Programme

- Rappel des données de base de gestion**
    - Cycle de gestion, documents annuels, coûts analytiques.
    - Vocabulaire et concepts.
  - Les outils de reporting**
    - Identification des outils existants.
    - Compréhension des différents éléments de gestion : maîtrise de leur processus d'élaboration, et approche critique de leur utilité.
  - Définition des indicateurs essentiels**
    - Projet stratégique et gestion : Tableaux de bord à moyen terme et à court terme.
    - Indicateurs de gestion en découlant. Les différentes activités de l'entreprise seront abordées :
      - Commercialisation. Couples produits marchés, circuits commerciaux
      - Politique amont (pour les coopératives de commercialisation)
      - Outil et process
      - Services support
      - Ressources humaines (au niveau de la gestion économique)
      - Administration et Politique financière
    - Pour chacune des activités, repérage des indicateurs pertinents.
- Méthodologie de mise en place des outils sélectionnés**
- Méthodologie de projet pour une amélioration continue du système de gestion
  - Définition des différents éléments de la vie d'un tableau de bord : définition des sources, émetteurs, destinataires, périodicité...

## Méthodes pédagogiques & documents remis

Outils : Diaporama, utilisation tableau papier

Méthodes : Exposés théoriques, travail sur des cas pratiques.

Document remis : Livret stagiaire..

**Moyens pour suivre l'exécution de la formation** : feuille d'émargement et attestation de formation

**Moyens évaluation des connaissances** : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

## Inscription / financement

**Cette formation est sélectionnée par Opcalim dans le dispositif « Catalog' TPE PME »**

L'inscription se fait en ligne sur le site Opcalim : <https://catalog.opcalim.org>.

Cette inscription tient lieu également de demande de prise en charge.

**Ne pas oublier** de remplir, signer, tamponner et renvoyer par mail à Opcalim le bulletin d'inscription pour valider votre inscription.

## Intervenante

**Frédéric Cordier** - Ingénieur conseil Coop de France Alpes Méditerranée

## Public ciblé

Directeurs (trices), responsables administratifs et financiers de coopératives de toutes filières

## Date et Lieu

Jeudi 25 avril 2019

Salon de Provence

## Tarif



Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés (inscriptions obligatoire via le site OPCALIM)

Pour les entreprises de plus de 50 salariés ou autres : nous contacter



# Bulletin d'inscription



À retourner à : [ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop) avant **le 12 avril 2019**

Entreprise/Coopérative : .....

Adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Personne à contacter au sein de la coopérative : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... EMail : .....

## Suivre et interpréter son tableau de bord en coopérative du 25 avril 2019

Nom, Prénom	Fonction		Adresse mail pour envoi convocation

### Facturation de la formation :

- A votre entreprise
- A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à...../...../2019      Le ...../...../2019

Signature :

### **Formation** : conditions générales de vente <sup>1</sup>

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

<sup>1</sup> Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.